News 17.03.2022

Le taux d'intérêt légal pour l'année 2022 est 1,50%. [1]

En 2021, le taux d'intérêt légal applicable en matière civile et commerciale était encore de 1,75%.

Dans le document ci-joint, vous trouverez un aperçu complet des taux d'intérêt des dernières années.

[1] Communication de l'Administration générale du Trésor du SPF Finances, Moniteur belge du 1er mars 2022, sauf art. 2, § 1 Loi du 5 mai 1865 sur le prêt contre intérêts.

Mechelsesteenweg 127A, b1 - 2018 Anvers
t. +32 3 260 98 60 | +32 2 790 44 44

Rue de la Régence 58 boîte 8 - 1000 Bruxelles
info@schoups.be

www.schoups.com